

Département de l'ISERE

**COMMUNES de St LAURENT du PONT, ENTRE-DEUX-GUIERS et St JOSEPH  
de RIVIÈRE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE en vue de l'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE pour  
la RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE du GUIERS MORT et du  
MERDARET**

6 juin au 30 juin 2018

Maître d'ouvrage: Le Syndicat Interdépartemental d'aménagement du Guiers et de  
ses affluents (**SIAGA**)

### **Avis et conclusions**

Le Guiers et ses affluents drainent un bassin versant de 614 km<sup>2</sup> et un réseau hydrographique principal de 130 km environ. Ce bassin est un territoire essentiellement rural situé sur les départements de l'Isère et de Savoie.

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) a été créé en 1998.

L'objectif du SIAGA est d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement physique des cours d'eau afin de définir une politique globale, concertée et cohérente de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et donc de réhabiliter, restaurer, voire renaturer puis entretenir les cours d'eau au niveau de toutes les fonctionnalités.

Les deux grands enjeux actuels consistent à traiter :

- Les risques naturels liés aux crues,
- Le bon état écologique suite aux aménagements lourds par le passé.

L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale pour la restauration morpho-écologique du Guiers Mort et du Merdaret s'est déroulée dans des conditions normales qui n'appellent pas de remarques particulières de ma part :

- Dossier complet dénotant une bonne préparation
- Accueil convivial dans les mairies
- 11 personnes se sont présentées aux permanences et 8 personnes ont laissé une observation lors des permanences du commissaire enquêteur.
- 1 personne a fait une observation sur le registre d'enquête en dehors des permanences.
- Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur avant et pendant l'enquête.
- Les 3 conseils municipaux des communes d'Entre Deux Guiers, Saint Laurent du Pont et Saint Joseph de Rivière ont donné à la DDT leur avis sur le projet.

### **Avis et conclusions**

- J'ai rencontré le 5 juin 2018 Monsieur Didier GIRARD, technicien de rivière au SIAGA qui m'a présenté la complexité du projet et j'ai visité les sites concernés sur les 3 communes (Je n'ai pas rencontré au cours de cette enquête le Président du SIAGA...).
- J'ai écouté les diverses personnes, élus ou organisations qui sont venues aux permanences, et lu et analysé les observations des administrés qui ont laissé leur avis sur le registre d'enquête.
- J'ai constaté que les agriculteurs de St Joseph de Rivière, fâchés de voir leurs champs inondés lors des crues du Merdaret, avaient eux-mêmes créé des barrages déviants pour éviter les débordements, palliant ainsi l'absence d'entretien de la rivière par le SIAGA.
- J'ai étudié, à St Joseph de Rivière en particulier, le projet du SIAGA de création d'une déviation du Merdaret, d'une déviation du Plantimay, d'une plage de dépôt sur le Merdaret et, bien sûr, d'un curage général des lits pour pallier aux problèmes sérieux posés par les débordements.
- J'ai pris en compte l'avis de l'Autorité Environnementale.
- J'ai rencontré à nouveau le 28 juin 2018 Monsieur Didier GIRARD accompagné de Monsieur Michel BAVUZ, Vice-président du SIAGA, pour revisiter le site concerné par les travaux à St Joseph de Rivière, bien comprendre les enjeux et constater la dégradation d'un chemin longeant le Merdaret par une crue

d'orage récente à St Joseph de Rivière (le lit du Merdaret est si encombré qu'il est au niveau du chemin qui le borde).

- J'ai téléphoné le 29 juin 2018 à Monsieur Pascal ROCHE, adjoint à la délégation régionale AFB de Lyon pour m'informer plus précisément sur la difficile question des seuils à St Joseph de Rivière.
- J'ai téléphoné le même jour à Monsieur NICLOUD, Instructeur technique du dossier à la DDT de l'Isère, pour avoir son point de vue sur les travaux prévus à St Joseph de Rivière.
- J'ai étudié attentivement les réponses du Maître d'Ouvrage au procès-verbal de synthèse.

Malgré :

- La crainte d'élus et de certains habitants de St Joseph de Rivière quant à l'efficacité du projet de travaux du SIAGA (plage de dépôt) concernant l'encombrement du lit du Merdaret.
- Le fait que certains observateurs de plaignent du gaspillage de l'argent public.

J'ai constaté que :

- la situation actuelle ne peut rester en l'état, causant dommages, frais et colères.
- Grâce à l'ensemble des informations recueillies auprès des différents techniciens et responsables scientifiques au cours de la période de l'enquête, j'ai pu appréhender clairement que la gestion des alluvions était une technique récente et encore parfois expérimentale.  
Cette gestion nécessite quelques fois des ajustements dans les travaux à entreprendre ou déjà entrepris, voire des changements complets de politique.

La situation actuelle étant grave en ce qui concerne les inondations à St Joseph de Rivière, incitant les agriculteurs à entreprendre des actions de défense sur le terrain sans coordination, **je pense que le projet du SIAGA a le mérite de prendre en compte les difficultés locales**, même si on manque de recul sur ce type d'intervention,

En conséquence,

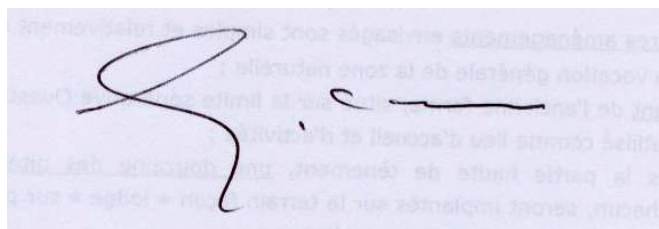
**Je donne un avis favorable** au projet du SIAGA en vue de l'autorisation environnementale pour la restauration morpho-écologique du Guiers Mort et du Merdaret.

**Avec les recommandations suivantes :**

- Au cas où la création d'une plage de dépôt à St Joseph de Rivière ne donnerait pas satisfaction sur le plan de l'encombrement du lit du Merdaret, revenir à la solution antérieure qui donnait satisfaction, à savoir un seuil sur le Merdaret, là où il existait précédemment avant sa suppression.
- Surveiller attentivement le traitement des espèces envahissantes : Renouée du Japon et Solidage géant.

Fait à Montbonnot le 9 août 2018

Georges Candelier - commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Candelier', is written on a light blue background. The signature is fluid and cursive.